

SESSION DU 20 SEPTEMBRE 2016

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Loïc DECOURTIL, Michel AZAMBOURG, Madame Claudine MOULIN, Messieurs Gérard AMY, Thierry HERON, Jean-Marc JANNEAU, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absente excusée : Madame Evelyne LAFEUILLE

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY

* * * * *

→ Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2016 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 20 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

→ Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (modifié suite aux observations des services de l'Etat) :

Après que le Conseil Municipal ait arrêté une première fois en date 29 mars 2016 le projet de PLU sur la base d'orientations permettant une croissance démographique moyenne annuelle de 1,24 %, Monsieur le Préfet d'Eure et Loir a émis un avis défavorable en date du 12 juillet 2016 en invitant la commune à revoir ses objectifs de croissance et respecter en ce sens les orientations du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) de l'Agglomération Chartraine. Fort de cette considération, le projet de PLU a dès lors été ajusté afin de tendre aux objectifs supérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme de Gellainville,
- PRECISE que le Plan Local d'Urbanisme sera soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées avant de faire l'objet d'une enquête publique.

→ Marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des trottoirs en traverse de Bonville (RN154) : Choix du candidat :

M.A.P.A. (article 28 du C.M.P.)	Désignation	Entreprise proposée	Offre H.T.	Total T.T.C.
Marché de services	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de trottoirs sur la RN154 en traverse de Bonville	EN PERSPECTIVE Urbanisme Et Aménagement	21 000,00 €	25 200,00 €

→ CONSEIL DEPARTEMENTAL :

[Financement du carrefour giratoire RN154 / RD339-7 / RD150 : Signature d'une convention entre la Commune et le Département](#) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention à intervenir entre la Commune de Gellainville et le Conseil Départemental pour le financement des travaux d'aménagement du carrefour giratoire sis en traverse de Bonville à l'intersection de la RN154 et des RD 150 et 339-7 ;
- PREND ACTE que le montant de la participation financière du Conseil Départemental s'élève à 150 000 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

➔ Agence Technique Départementale (ATD) : Convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de plateaux surélevés à Gellainville :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la convention à intervenir entre le Conseil Départemental et la Commune pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de deux plateaux surélevés à Gellainville ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

➔ CHARTRES METROPOLE :

➔ Avis du Conseil Municipal sur l'extension du périmètre de l'Agglomération :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'extension de périmètre de Chartres Métropole par admission des Communes de : Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, La Chapelle-d'Aunainville, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville (issue de la fusion Theuville-Pézy), Umpeau et Vitray-en-Beauce.

➔ Avis du Conseil Municipal sur la prise de compétence par l'Agglomération de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

➔ RD150 (nouvelle voie entre Bonville et Gellainville) : Déplacement des limites d'Agglomération :

- Vu la réglementation en vigueur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de déplacer les limites d'agglomération sur la RD 150 nouvellement déviée ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre un arrêté.

➔ COMPTABILITÉ :

➔ Indemnité de Conseil au Comptable public pour 2016 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants (2 abstentions : Messieurs AZAMBOURG et AMY), d'accorder l'octroi de l'indemnité de conseil au taux plein à Monsieur Claude THOMAS, Trésorier Principal de Chartres Banlieue, soit 439,52 € brut pour l'année 2016.

➔ Décision modificative n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité VALIDE les virements de crédits ci-dessus énoncés.

Montant	A enlever du compte	A inscrire au compte
4 000 €	2158-1602	2158-1305
1 500 €	2158-1603	2128-1501
2 500 €	202-1201	2188-1605
1 000 €	2158-504	2188-1605

➔ Personnel communal : Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe :

Sur proposition de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de créer, à compter du 1^{er} octobre 2016, un emploi permanent d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;
- DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

→ SAEDEL : Aménagement du pôle commercial « Les Fiburiées » : Compte-rendu d'activités 2015 :

Après examen des différentes pièces, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte-rendu d'activités de l'opération d'aménagement « les Fiburiées » présenté par la S.A.E.D.E.L.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces.

→ Occupation du Domaine Public par ORANGE : Redevances 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE pour l'année 2016 les montants des redevances dues par ORANGE pour l'occupation du domaine public sur la Commune de Gellainville, comme ci-après :
 - Artère aérienne (installations aériennes) = 51.74 € le Km
 - Artère en sous-sol (installations souterraines) = 38,81 € le Km
 - Autres (Cabine téléphonique...) = 25.87 € par m²
- CHARGE Monsieur le Maire de demander à ORANGE l'état du Patrimoine de la Commune comptabilisé au 31/12/2015 ;
- CHARGE Monsieur le Maire du recouvrement des redevances en fonction dudit Patrimoine (établissement d'un état déclaratif et d'un titre de recettes).

→ SAFER : Validation du devis relatif à l'appréhension des parcelles du « Bois de la Motte » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le devis proposé par la SAFER pour accompagner la Commune dans l'appréhension des parcelles du « Bois de la Motte » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis d'un montant de 416,26 € H.T.

→ Tarifs communaux : Location de la salle polyvalente en semaine :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de voter pour 2016 les tarifs de location de salle polyvalente à la journée comme suit (50% des tarifs week-end votés en réunion de Conseil Municipal du 11/12/2015) :

	Résidents + Comités d'entreprises ZA de Gellainville	Non-résidents + Comités d'entreprises extérieurs	Professionnels à but lucratif
JOURNEE			
Grande Salle	162,50 €	382,50 €	545,00 €
Cuisine	33,00 €	59,00 €	59,00 €
Petite Salle avec cuisine	112,50 €	225,00 €	332,50 €

→ Foire aux vins : Participation de la Commune à la location du Podium :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide pour cette année 2016, de prendre en charge comme les années passées, 60% du montant de la location du podium soit 3 561,48 € T.T.C. (trois mil cinq cent soixante et un euros et quarante-huit cents).

La séance est levée à 23h.